



Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

*Bilan d'activités de l'association
pour l'année 2021*

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

www.pechemonedieres.fr – peche.monedieres@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE **"La Truite des Monédières"**

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

- **Nom de l'association** : « *La Truite des Monédières* »
- **Siège social** : Mairie 19800 CORREZE
- **Date de création** : 16/01/2013
- **Territoire de Gestion** :
 - Tout le bassin versant de la Corrèze en amont de l'usine hydroélectrique de Bar
 - La Montane et ses affluents en amont des cascades de Gimel
 - La Douyge et la Menaude.

La carte détaillée est présentée sur la page suivante

- **Communes concernées** :
 - BAR
 - BEAUMONT
 - BONNEFOND
 - CHAUMEIL
 - CORREZE
 - EYREIN
 - GIMEL LES CASCADES
 - GOURDON-MURAT
 - GRANSAIGNE
 - MEYRIGNAC L'EGLISE
 - ORLIAC DE BAR
 - PRADINES
 - SAINT-AUGUSTIN
 - SAINT-PRIEST DE GIMEL
 - SAINT-YRIEIX LE DEJALAT
 - SARRAN
 - VITRAC SUR MONTANE

- **Conseil d'administration** :

La liste détaillée est présentée sur les pages suivantes.

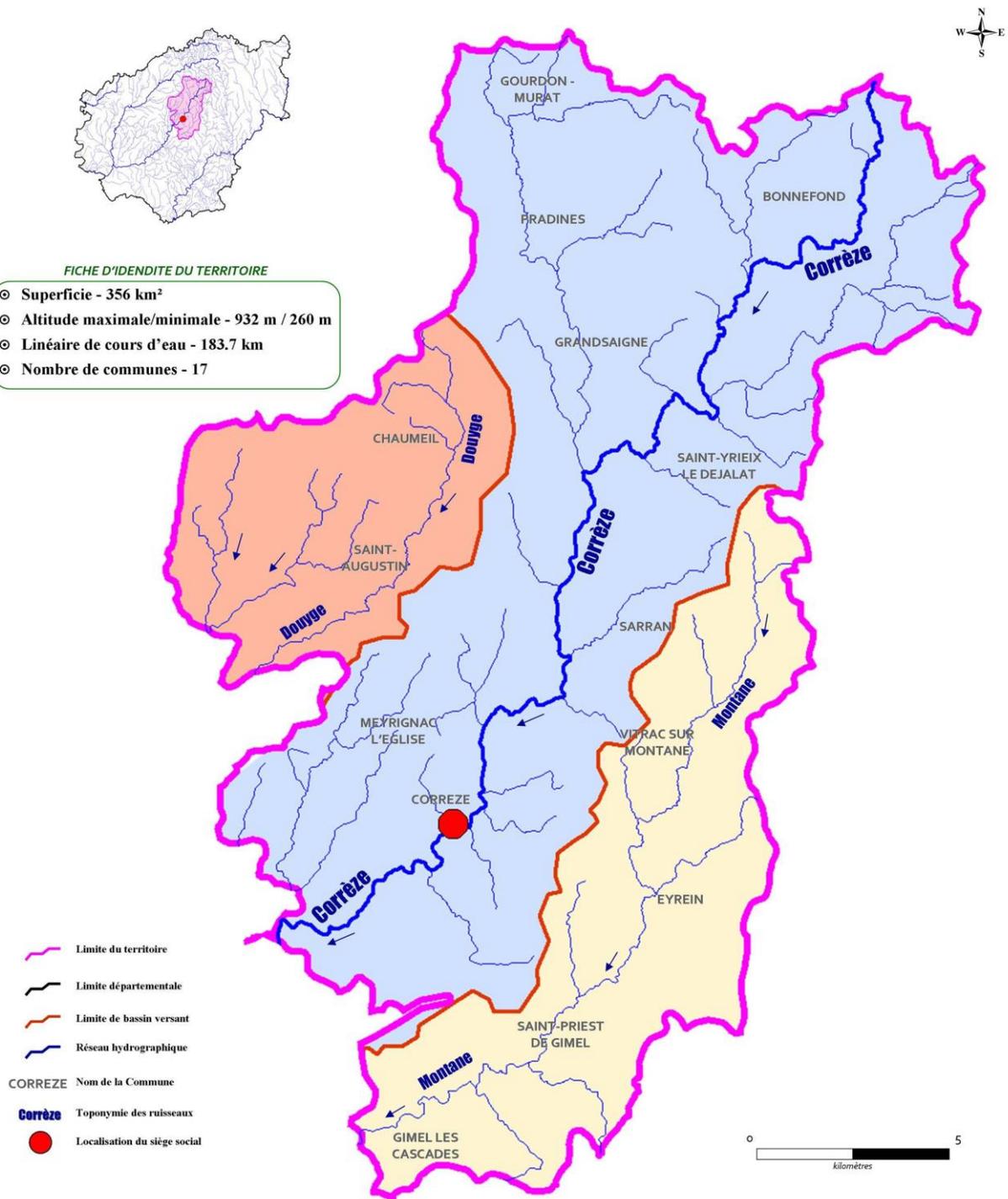


Carte du territoire de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"



FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

- ⊙ Superficie - 356 km²
- ⊙ Altitude maximale/minimale - 932 m / 260 m
- ⊙ Linéaire de cours d'eau - 183.7 km
- ⊙ Nombre de communes - 17



La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mairie - 19800 CORREZE
Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappma.correze;jimdo.com>



Conseil d'administration de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"

Président



Marc BOUVARD
6, rue de Ribière Soubrane
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
07.82.44.19.52
bouvard.marc@gmail.com

Vice-Président



Mathieu CASADO
Le Chazalnoël
19300 GRANDSAIGNE
05.55.93.38.70

Trésorier



Bernard CHABRIERIE
7 rue du Pracot
19800 EYREIN
06.70.56.24.71
chabrierie.bernard@neuf.fr

Trésorier-adjoint



Emmanuel MICHEL
Maison Noble - Le Bourg
19800 GIMEL
06.87.87.71.35
manupecheurcorrezien@gmail.com
emmanuel.michel@dgfip.finances.gouv.fr

Administrateur



Christian BRUGNEAUX
Boussac
19390 ORLIAC DE BAR
05.55.21.37.66

Administrateur



Sylvie FERREIRA DE ALMEIDA
Avenue de la gare
19800 CORREZE
06.14.39.92.98
guivie19@orange.fr



Administrateur



Roland LAURENT
6, rue des Genêts
19300 EGLETONS
06.86.20.74.42
roland.laurent0784@orange.fr

Administrateur



Jean-Paul TAMISIER
Puylaorte
19100 BRIVE LA GAILLARDE
06.15.10.78.76
tamisier.jp@gmail.com

Secrétaire



Stéphane PETITJEAN
4, route du Puy
19800 SARRAN
06.82.49.43.12
petitjean_ste@yahoo.fr

Secrétaire-adjoint



Josiane BOUVARD
6, rue de Ribière Soubrane
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
06.37.24.42.13
josiane19300@live.fr

Administrateur



Jean-Marc DUFOURT
Lacombe
19100 BRIVE LA GAILLARDE
06.78.00.68.41
jmdufourt@orange.fr

Administrateur



Christian MARAVAL
32, avenue Jouhandeau
19360 MALEMORT
06.82.11.76.28
maraval.christian@orange.fr

Gardemêcheparticulier



Pierre CHARTIER
Le Bourg - Rue Robert Monédières
19390 CHAUMEIL
05.55.26.20.03

Conformément aux statuts de l'AAPPMA les gardes particuliers de l'association ne peuvent être élus au conseil d'administration. M. Pierre CHARTIER n'en fait donc plus partie.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mairie - 19800 CORREZE
Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappma.correze.jimdo.com>



PROTECTION ET GESTION DU MILIEU AQUATIQUE



TRAVAUX PISCICOLES

► Restauration de la continuité écologique

Aucun chantier n'a été réalisé en 2021

► Restauration de l'habitat piscicole

Un chantier d'apport de granulométrie pour la reproduction de la truite a eu lieu sur la Montane au pont Maure à Vitrac-sur-Montane et Sarran ainsi que sur le Bourdeyroux à Saint-Priest-de-Gimel.



Un chantier école de reméandrage est en cours avec le Lycée agricole de Neuvic sur un affluent de la Montane dans le cadre du programme de travaux « *Que la Montane est belle* »



CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Pêches électriques

Plusieurs pêches électriques ont été réalisées en 2021 par la Fédération de Pêche de la Corrèze. Voici une synthèse très rapide :

- Ruisseau de Gussange à Gussange à Grandsaigne : Excellente population de truite avec une très bonne reproduction comme l'an passé.
- La Montane au Pont Maure à Vitrac-sur-Montane : Espèces présentes conformes. Population de truite correcte, dans la moyenne avec une bonne densité de truites maillées.
- La Corrèze à Combeserre à Bonnefond. Très bonne population de truite, avec des alevins, des jeunes et des adultes. Bon nombre de truites maillées (effet COVID ?).
- Le ruisseau de la Tine à Sarran. Population de truite anecdotique (un seul alevin) mais excellente population de vairons.

► Sondes de température

Afin de mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau, l'AAPPMA dispose depuis 2009 de plusieurs enregistreurs de température de type HOBO Pendant UA 64 K.

Les enregistrements sont réalisés à pas de temps horaire avec une précision de 0,1°C. Les premiers enregistrements ont été obtenus à partir de novembre 2009. Ils sont relevés tous les six mois. Ceux-ci permettent le calcul de niveau typologique théorique et de déterminer les dates d'émergence des alevins de truite commune. Plusieurs stations sont suivies : la Corrèze à Corrèze, la Corrèze au pont de Combeserre, la Dadalouze à Commerly, le ruisseau du Chazalviel à Saint-Yrieix le Déjalat, la Montane à Sarran et le ruisseau de Gussange à Gussange.



► Suivis de frayères



Un suivi partiel des frayères sur la Montane est réalisé depuis 2008. Des passages quotidiens sont réalisés, avec recensement du nombre de géniteurs présents etc.



SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Garderie

Depuis 2019, l'AAPPMA dispose d'un garde particulier, M. Pierre CHARTIER qui tourne très régulièrement sur le territoire.

► Actions juridiques

Le contentieux juridique concernant l'affaire Eyrein Industrie pour la pollution d'avril 2015 est terminé. L'audience correctionnelle a eu lieu le 10 Octobre 2017 au tribunal de grande instance de Tulle. L'AAPPMA était représentée par plusieurs bénévoles à l'audience. Maître Dominique VAL était chargée de la défense des intérêts de l'AAPPMA dans cette affaire. L'entreprise a été condamnée et reconnue coupable de pollution. L'audience sur intérêts civils a eu lieu en octobre 2020, le délibéré a été rendu le 8 janvier 2021. Le préjudice écologique pour la Montane a été reconnu par le tribunal et l'entreprise Eyrein Industrie condamnée à verser 50 000 € à ce titre aux parties civiles. L'AAPPMA s'est vue attribuer 10 000 € qui, conformément à notre décision, ont été mutualisés avec l'argent reçu par l'AAPPMA de Tulle et la Fédération pour mener à bien des chantiers de restauration sur les ruisseaux affluents de la Montane.

Une autre affaire de pollution est encore en cours, celle-ci ayant eu lieu en août 2018. Nous avons porté plainte et nous sommes constitués partie civile avec l'AAPPMA de Tulle et la Fédération de Pêche de la Corrèze. Le Procureur de la République a décidé de poursuivre l'entreprise Eyrein Industrie devant le tribunal. L'audience correctionnelle aura lieu en janvier 2022.



SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► Animation dans les écoles primaires du territoire

Un partenariat entre notre AAPPMA et la Maison de l'Eau et de la Pêche permet aux écoles primaires de notre territoire de bénéficier de demi-journées de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques. Ces animations sont réalisées par un animateur diplômé, M. Vincent LAROCHE. Mme Josiane BOUVARD, secrétaire-adjointe de l'AAPPMA, M. Bernard CHABRERIE, trésorier de l'AAPPMA et M. Pierre CHARTIER se sont chargés de ce dossier pour le compte de l'AAPPMA.

En raison du contexte sanitaire lié à la COVID19, onze classe ont pu bénéficier de la demi-journée de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques en 2021 soit 169 enfants.

Nous tenons à remercier les enseignants de chacune des écoles ayant répondu favorablement à ce projet.

Cette année, des jeux de société « Poissonnnn ! » ont été offerts à chaque école primaire du territoire. Ces boîtes, entièrement payés par l'AAPPMA, visent à prolonger en classe les acquis appris lors des journées de sensibilisation offertes par l'AAPPMA.





GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► Réserve de pêche

Aucune réserve n'est présente sur l'AAPPMA.

► Gestion par bassin versant

L'AAPPMA des Monédières adhère depuis 2003 à la convention de gestion par bassins versant mise en place par la Fédération.

L'AAPPMA des Monédières fait partie du bassin Corrèze regroupant toutes les AAPPMA gestionnaires du bassin versant.

En 2021, aucune commission de bassin Corrèze n'a pu avoir lieu.

► Gestion patrimoniale

L'AAPPMA est en gestion patrimoniale et plus aucun alevinage ni déversement de poissons n'est réalisé depuis 18 ans environ.



DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

Aucun chantier n'a été réalisé en 2020.

ETANGS DE LACHAUD

L'AAPPMA dispose des droits de pêche sur les étangs de Lachaud à Saint-Yrieix le Déjalat.

ATELIER PÊCHE NATURE

L'AAPPMA ne dispose pas d'atelier pêche nature.

MANIFESTATION HALIEUTIQUE

L'AAPPMA n'a organisé aucune manifestation halieutique en 2021.

PARCOURS SPECIFIQUES

Un parcours de graciation est présent sur la Dadalouze depuis Mars 2017.



COMMUNICATION

► Réalisation du fichier membres de l'association

En 2021, l'AAPPMA a réalisé comme tous les ans, le fichier informatique de suivi des membres de son association. Cette saisie annuelle est réalisée depuis 2008, à l'époque des deux anciennes AAPPMA.

► Envoi des convocations personnelles pour l'assemblée générale

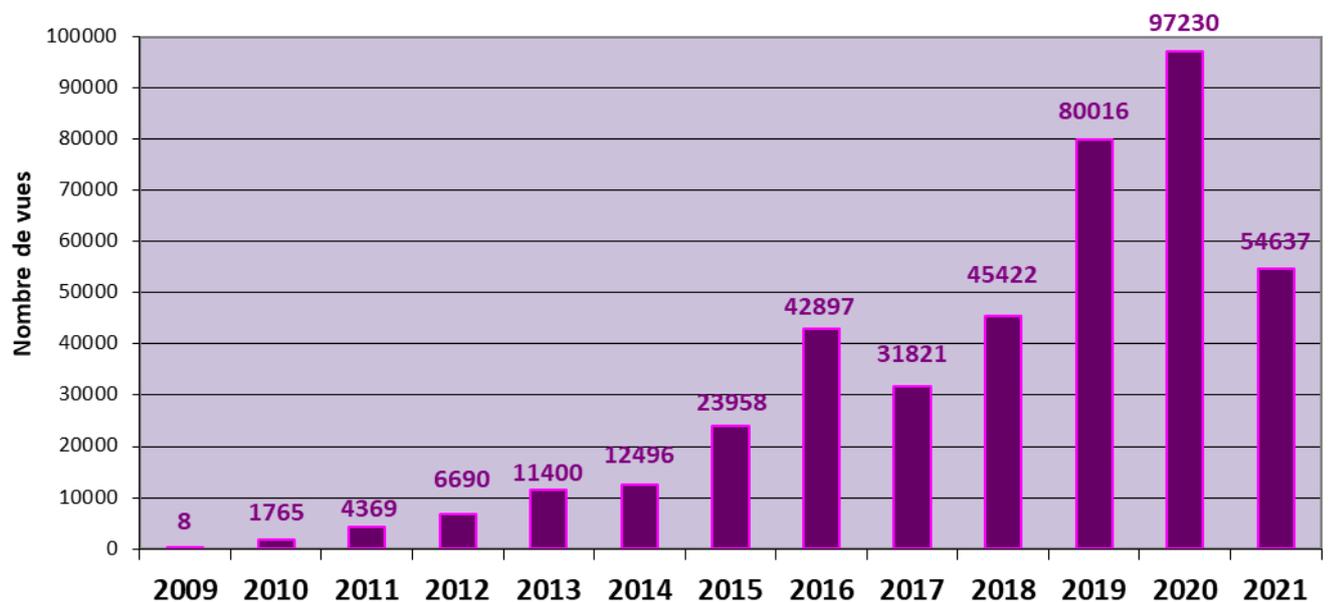
Grâce au fichier pêcheur, des convocations individuelles ont été envoyées par courrier à chaque membre, 15 jours avant l'assemblée générale en 2021.

► Fréquentation du site Internet et de la page Facebook

Dans l'objectif de mieux faire connaître l'association, nous avons créé en janvier 2010 un site Internet visant à présenter l'association ainsi qu'à promouvoir le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Un e-mail a également été créé.

La fréquentation du site et de la page Facebook en 2021 est excellente avec près de 55 000 visites annuelles au 1^{er} novembre. Ce chiffre est en constante augmentation depuis le lancement du site, de la page Facebook et de la chaîne Youtube.

Fréquentation annuelle numérique de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"



Depuis la création, plus de 310 000 pages ont été vues sur notre site Internet.



► Pêche en Monédières 2021

Depuis 2009, l'AAPPMA réalise un bulletin d'information annuel à destination des membres et des élus intitulé "Pêche en Monédières" tiré à 1000 exemplaires.

Ce bulletin est distribué à chaque membre de l'AAPPMA et dans toutes les communes.





VIE DE L'ASSOCIATION



RÉSEAU DE DÉPOSITAIRES ET MEMBRES

► Modes d'adhésion à l'AAPPMA des Monédières

L'adhésion à l'AAPPMA des Monédières se fait de deux manières :

- par Internet sur le site national www.cartedepeche.fr
- dans notre réseau de dépositaires

**Tabac Presse
«Le Trèfle» à
Corrèze
Avenue de la
Gare
19800 CORREZE**

**Magasin
Gamm Vert
La Croix Ferrée
19800 CORREZE**

► Nombre de cartes vendues au 04/12/2021 par l'association

Le nombre total de cartes vendues en 2021 est de 503 contre 424 en 2020 soit une augmentation de 18.63 %.

► Nombre de membres statutaires au 04/12/2021

Le nombre de membres statutaires de l'association est donc de 316, contre 281 en 2020, 263 en 2019 soit une augmentation de près de 12.4 %. La dernière année où notre association a connu de tels effectifs, c'était en ... 1990 !

Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 16/11/2021

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2021	182	36,33%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2021	78	15,57%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2021	20	03,99%
Carte Découverte Femme (parrainage)	Carte Parrainage promotionnelle Découverte Femme 2021	2	00,40%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2021	31	06,19%
Carte Personne mineure (parrainage)	Carte Parrainage Mineure 2021	3	00,60%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2021	74	14,77%
Carte Découverte -12 ans (parrainage)	Carte Parrainage Découverte -12 ans 2021	3	00,60%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2021	46	09,18%
Carte Journalière	Carte Journalière 2021	62	12,38%
Total		501	100,00 %



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire 2021 de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" s'est tenue le 04/12/2021 à la salle polyvalente de Sarran.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉUNION DE BUREAU

Le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en 2021 pour les décisions d'affaires courantes à l'association et le Bureau de l'AAPPMA s'est réuni à une reprise.

BILAN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2021

Ce bilan financier a été contrôlé et validé par les contrôleurs aux comptes, M. ALTIERI et M. BACHELLERIE Sébastien, désignés par l'assemblée générale 2020.

Le bilan financier détaillé est présenté sur la page suivante.



AAPPMA DE :

AAPPMA des Monédières

Rapport financier - Année 2021

Avoir de l'association au 31/12/2020 : CCP 10446,65 € + LIVRET A 4847,32 € = 15293,97 €

Dépenses		Recettes		Solde	
Cartes de pêche					
		Cartes vendues par les dépositaires	2775		
Reversement à la FNPF du montant de la vente des cartes de pêche des dépositaires	3021	Cartes de pêche (Part AAPPMA reversée par la FD19)	4232,35		
		Ristournes/vignettes halieutiques	385,30		
TOTAL	3021	TOTAL	7392,15		
Actions Piscicoles					
Alevinage		Subventions - Dons	60		
Location étang, droit de pêche		Fédération			
Travaux piscicoles		Mairie			
Ecoles de pêche - animations MEP	1082,38	Autres			
Frais de garderie	200	REMBORSEMENT JEUX	223,44		
Frais de vidange REMBT - 12 ANS	6				
Achat terrain ... TIMBRES	6480	Autres recettes (concours, lotos...)			
Autres (concours, manifestations)		RELIQUAT FNPF 2020	386,55		
JEUX DE SOCIÉTÉS PÊCHE	766,08				
TOTAL	2149,26	TOTAL	669,99		
Fonctionnement					
Assurances	274,02	Subventions - Dons			
Frais de déplacements	2				
Frais administratifs					
Frais financiers TENUE CCP RELEVÉS	158,20	Produits financiers (intérêts livrets ...)			
Réunions ... C.A. FRAYÈRES					
PÊCHE ELECT CARTE DEPOS	55,59				
Autres OFF. TOURISTE	100				
ABONN. JUMBO	140				
PANNIEAUX RIVIERE	1487				
TOTAL	2245,81	TOTAL			
Total des dépenses	7380,07	Total des recettes	8063,14		683,07 €

2021 → 16002,29
 2020 → 15293,97
 708,32
 BENEFICE 2021
 CCP 683,07
 LIVRET 25,25
 708,32

Nouvel avoir de l'AAPPMA au 31 décembre 2021 (avoir au 31/12/2020 + solde 2021) CCP 10446,65 + 683,07 = 11129,72 €
 (Pour contrôle = solde comptes bancaires + caisse) CCP → 11129,72 € + LIVRET A 4872,57 = 16002,29 €

Ces comptes ont été approuvés le : 15/11/2021
 par les contrôleurs aux comptes de notre AAPPMA
 lors de notre assemblée générale du :

Signatures des contrôleurs aux comptes

Fait à EYREIN
 Le Président,

Le 15/11/2021
 Le trésorier,

M. BACHELLERIE S

M. BOURVARD

B. CHABRIERIE

M. ALTIERI G



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

www.pechemonedieres.fr

peche.monedieres@gmail.com